

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2020

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et R.121.9 du Code des Communes)

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Elie LEME, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Frédéric LABBE, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Linda FOURNIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, Murielle DEPAGNE, MM. Thibaut MULOT, Axel BELLIARD, Mme Lucie FOUGERAIS.

Monsieur Elie LEME a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2020-012 : Signature d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services pour les logiciels métiers relatifs à l'administration de la commune avec la société SEGILOG de La Ferté Bernard (72) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 moyennant un coût annuel de 7 542 € HT pour la cession du droit d'utilisation et de 838 € HT pour la maintenance et la formation

DM-2020-013 : Signature d'un contrat de réservation avec la base de loisirs de la Rincerie pour l'organisation d'un camp d'été par le service jeunesse

DM-2020-014 : Passation d'un acte de sous-traitance au marché relatif à l'aménagement de la rue Louis Blériot 2^{ème} phase d'un montant maximum de 7 419 € HT avec l'entreprise PIGEON TP de Renazé, titulaire du marché, et l'entreprise PROSIGNAL de Laval, sous-traitant, pour la signalisation

DM-2020-015 : Acquisition de la parcelle AW52 au prix de 25 000 € pour le projet de réaménagement et de sécurisation du parking Ramon.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Conseil Municipal doit établir un règlement intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Ce règlement est valable pour toute la durée de la mandature et peut faire l'objet de modifications.

Le Conseil Municipal, lecture faite à l'UNANIMITE, **adopte** ledit règlement intérieur dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal.

DELEGATION AU MAIRE D'ATTRIBUTIONS RELEVANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin d'alléger les séances du Conseil Municipal et d'améliorer la gestion de la Commune, le Conseil Municipal, **décide de déléguer** à Madame Jacqueline ARCANGER, Maire d'ERNEE, les attributions suivantes :

1. Fixation des tarifs des sorties et animations organisées par le Service Jeunesse ainsi que des prix d'entrées des spectacles organisés par la Ville
2. Passation et aménagement des emplois prévus par le budget
3. Passation des marchés et avenants de travaux dans la limite de 200 000€ HT, de fournitures et de services dans la limite de 214 000€ HT et de maîtrise d'oeuvre dans la limite de 90 000€ *étant précisé que l'attribution des marchés de travaux dépassant un seuil de 40 000 € fera préalablement l'objet d'une consultation de la commission marchés publics.*
4. Locations - Conventions et Avenants : conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans notamment les conventions annuelles de terrains agricoles, d'occupation de locaux communaux destinés à l'habitation et à la vie économique ainsi qu'à destination du monde associatif
5. Passation et signature des contrats d'assurances et de leurs avenants
6. Création des régies comptables municipales d'avance et de recettes
7. Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière
8. Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
9. Aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
10. Exercice du droit de préemption sur tout le périmètre DPU fixé au PLUi
11. Autorisation d'ester en justice dans les cas suivants :
 - * dégradations du domaine public
 - * contentieux sur recouvrements exécutoires
12. Gestion de la Trésorerie à concurrence d'un montant maximum annuel de 100 000 €

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil municipal autorise le Maire à déléguer les compétences sus-indiquées à M. Gérard LE FEUVRE, 1^{er} adjoint.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE MANDATS SPECIAUX

Après avoir pris acte des dispositions prévues par la réglementation et des délégations de fonction et de signature accordées par Madame le Maire aux Adjointes ainsi qu'à 2 Conseillers Municipaux délégués dans le cadre de mandats spéciaux, le Conseil Municipal fixe, à l'UNANIMITE, comme suit les indemnités de fonction des élus pour la nouvelle mandature :

Fonction	Taux - IB terminal	Montant Mensuel brut*
Maire	45 %	2012,75 €
Adjointes	20 %	894,56 €
Conseillers délégués	12 %	536,73 €

* Y compris majoration 15% chef-lieu de canton.

CREATION ET INSTALLATION DE NEUF COMMISSIONS PERMANENTES MUNICIPALES

Après en avoir délibéré et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer neuf commissions permanentes composées comme suit :

1/ Finances – Economie – Ressources Humaines : Mme le Maire et Gérard LE FEUVRE (délégué du Maire), Virginie DENIEL, Frédéric LABBE, Corinne MERZOUK, Thibault MULOT, Michèle PEUDENIER

2/ Education – Jeunesse : Mélanie BIDAULT (déléguée du Maire), Catherine BOISBOUVIER, Régis BRAULT, Denise CARDINAL, Virginie DENIEL, Annick GILLES, Nadège MARCHAND, Gaëlle WILLY-BONNABESSE

3/ Aménagements & Travaux : Gérard HUARD (délégué du Maire), Axel BELLIARD, Lucie FOUGERAIS, Linda FOURNIER, Paul GARNIER, Corinne MERZOUK, Michèle PEUDENIER

4/ Solidarités : Annick GUILLAUME (déléguée du Maire), Catherine BOISBOUVIER, Murielle DEPAGNE, Pierrette FONTAINE, Renaud GAUDRON, André LEFEUVRE, Thibault MULOT, Gaëlle WILLY-BONNABESSE

5/ Environnement – Agriculture : Paul GARNIER (délégué du Maire), Alain BELLAY (conseiller municipal délégué), Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Murielle DEPAGNE, Gérard HUARD, Elie LEME

6/ Fêtes & Cérémonies – Tourisme : Annick GILLES (déléguée du Maire), Mélanie BIDAULT, Lucie FOUGERAIS, Annick GUILLAUME, André LEFEUVRE, Elie LEME, Thibault MULOT

7/ Sports – Loisirs – Vie associative : Stéphane BIGOT (délégué du Maire), Axel BELLIARD, Christophe BONNIER, Renaud GAUDRON, Annick GUILLAUME, André LEFEUVRE, Elie LEME, Pascal PAILLARD

8/ Culture – Communication : Régis BRAULT (conseiller municipal délégué), Mélanie BIDAULT, Christophe BONNIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, Linda FOURNIER, Nadège MARCHAND, Pascal PAILLARD, Gaëlle WILLY-BONNABESSE

9/ Marchés Publics : Gérard HUARD (délégué du Maire), Pierrette FONTAINE, Paul GARNIER, Annick GUILLAUME, Gérard LEFEUVRE, Michèle PEUDENIER, Annick GILLES (suppléante), Renaud GAUDRON (suppléant)

Madame le Maire rappelle qu'elle est Présidente de droit de l'ensemble de ces commissions mais qu'elle donnera délégation aux adjoints pour présider et animer ces commissions et délégation spéciale à deux conseillers municipaux dans les domaines suivants :

* Culture – communication

* Environnement

INSTALLATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal décide de créer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée de la mandature et procède à cet effet à l'installation de ladite commission d'appel d'offres permanente.

Madame le Maire est présidente de droit de ladite commission mais a donné délégation à Monsieur Gérard HUARD, adjoint, pour présider ladite commission.

Après vote à scrutin de liste, sont élus :

Votants : 29 Nuls : Néant

Suffrages Exprimés : 29

Majorité Absolue : 15

Pierrette FONTAINE	29 voix
Paul GARNIER	29 voix
Annick GUILLAUME	29 voix
Gérard LE FEUVRE	29 voix
Michèle PEUDENIER	29 voix

Suppléants :

Annick GILLES	29 voix
Renaud GAUDRON	29 voix

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal **décide** de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 16 étant entendu qu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Pour les représentants de la municipalité, sont élus au 1er tour :

Votants : 29 Bulletins Nuls : 0 Majorité Absolue : 15

Annick GUILLAUME	29 voix
Catherine BOISBOUVIER	29 voix
Murielle DEPAGNE	29 voix
Pierrette FONTAINE	29 voix
Renaud GAUDRON	29 voix
André LEFEUVRE	29 voix
Thibault MULOT	29 voix
Gaëlle WILLY-BONNABESSE	29 voix

**COMITÉ TECHNIQUE (CT) ET COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
DESIGNATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS**

Pour le Comité technique et le CHSCT, le Conseil municipal :

- **fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- **décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité à 6 (3 titulaires et 3 suppléants) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- **décide** le recueil, par le comité technique et le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,


Elie LEME

 Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

